

# Marchands temporaires et volontaires – Inclus aux contrats approuvés



- **Prime de manutention** : Gestion opérationnelle, maintenance régulière, nettoyage, entretien de la machine, les assurances, l'espace locatif.
  - **CRM en verre de bière** : 0,01 \$/contenant
  - **Tous les autres contenants** : 0,025 \$/contenant
- **Coûts** : Installation d'un lieu de retour, remplacement ou acquisition de machine récupératrice
  - **Remboursés par l'AQRCB sur présentation de pièces justificatives**
- **Remboursement de la consigne par le récupérateur** :
  - **Délai raisonnable ne dépassant pas 60 jours\*** à moins d'entente entre le récupérateur et vous, ajouté au contrat

\*Si ce délai est >60 jours : communiquez avec [detaillants@consignaction.ca](mailto:detaillants@consignaction.ca) en donnant vos coordonnées et le nom de votre récupérateur. Un suivi sera fait par le service des finances pour corriger la situation.